Conseil Départemental – Réunion du 21 juin 2018

**Question orale**

Monsieur Frédéric MARCHE

Conseiller départemental du canton de Caudebec-lès-Elbeuf

Groupe « Pour les Seinomarins »

Monsieur le Président,

L’actuel Gouvernement a décidé d’abaisser la vitesse maximale autorisée sur les routes secondaires sans séparateur central à 80 km/h à compter du 1er juillet. Comme vous le savez, cette mesure qui concerne en premier lieu le réseau départemental et ses usagers, est contestée car contestable.

Cette mesure est présentée comme la conclusion d’une expérimentation menée à partir de juillet 2015 jusqu’en juin 2017 sur quatre tronçons de routes nationales plus particulièrement accidentogènes dans la Drôme, la Haute-Saône, l’Yonne et la Nièvre. Cette expérimentation a mis en évidence, que la limitation à 80 km/h produisait une diminution de la vitesse moyenne constatée de l’ordre de 5 km/h pour les véhicules légers : sur ces tronçons, elle est en effet passée de 86 km/h en moyenne avec une limitation à 90 km/h à 80,9 Km/h en mai 2017 avec une limitation à 80km/h.

Pour autant, cette expérimentation est assez largement jugée insuffisante puisqu’elle n’a pas permis de démontrer un effet certain sur le nombre d’accidents et de victimes. S’ils ont diminué sur certains tronçons tests, ils ont malheureusement augmenté sur d’autres. Le délégué interministériel à la sécurité routière a lui-même reconnu que la durée de l’expérimentation était trop courte pour « une étude sérieuse de l’accidentalité ».

Les comparaisons internationales n’apportent pas plus d’éléments probants. La vitesse maximum autorisée (VMA) varie selon les pays de 80 km/h à plus de 100 km/h. L’exemple du Danemark qui serait revenu sur la limitation à 80 km/h est souvent mis en avant. Ce pays a affectivement permis aux autorités locales de revenir à 90 km/h lorsque les conditions de sécurité le permettent.

Nul ne conteste la nécessité de faire cause commune autour de la sécurité routière et la lutte contre les vitesses excessives. Mais ce travail doit être global et atteindre tous les comportements à risques, les perturbateurs de la conduite (alcool, médicaments et drogues, téléphone et outils numériques), la qualité des équipements ainsi qu’une meilleure protection des piétons et deux-roues plus particulièrement fragiles. La Fédération française des Motards en colère, et ses représentants départementaux que j’ai rencontré - étant moi-même motard, par moment aussi, il m’arrive d’être en colère... - portent de nombreuses propositions en ce sens. Ses membres travaillent aussi à de nombreuses actions de prévention notamment dans les écoles ou collèges.

Au fond, le sérieux de la mesure décidée par le Gouvernement est remis en question car le lien entre cette décision et ses effets réels sur l’objectif de diminution du nombre de victimes du gouvernement n’est pas établi. A moins que l’objectif soit plus financier à court terme, par le fruit de contraventions.

C’est la raison pour laquelle, notre collègue Christophe Bouillon a été le premier à proposer une approche alternative basée sur le discernement et la proximité. Il en a saisi le Premier ministre dès le mois de janvier. Il s’agit de permettre aux collectivités gestionnaires de décider au cas par cas d’une limitation de vitesse à 80 km/h. Ce faisant, il a valorisé l’action et l’expertise de notre Conseil départemental de sécurité routière. Cette approche a été reprise, sans esprit partisan, par de nombreux élus, à l’exemple du rapport d’information du Sénat « Sécurité routière : mieux cibler pour plus d’efficacité » ou encore de plusieurs Présidents de Département.

Monsieur le Président, vous avez fait le choix de ne pas vous associer à vos 34 collègues de votre groupe politique au sein de l’Assemblée des Départements de France, et notamment trois de vos collègues du G5 (Calvados, Manche et Orne), qui ont demandé au Gouvernement de revoir sa position, ou qui ont émis un avis négatif sur cette mesure.

Au-delà du fait que le gouvernement soit lui-même resté sourd à la proposition d’une gestion plus décentralisée et mieux ciblée des vitesses maximum autorisée sur nos routes je souhaiterais connaitre votre position et votre vision de l’action départementale en faveur de la sécurité routière. Je vous remercie notamment de nous préciser comment sont prises en compte des demandes de la FFCM76 ainsi que votre analyse de la proposition portée par notre collègue Christophe Bouillon comme désormais par beaucoup d’autres élus et acteurs de la sécurité routière.

Je vous remercie de votre réponse.